

<http://snetap-fsu.fr/Detachements-vers-l-EN-ou-autre.html>



Détachements vers l'EN, ou autre ministère

- Questions... Réponses ! - Q&R Corpo - Détachement / Départ volontaire -

? Questions
réponses

Date de mise en ligne : jeudi 6 janvier 2011

Date de parution : 6 janvier 2006

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Question

Je suis [PLPA](#) en mathématiques et physique, je serais intéressée par un détachement à l'éducation nationale. Est-ce possible ? Quelles sont les démarches à faire ? Puis-je être détachée dans d'autres ministères connaissant mon statut ?

Réponse

Vous pouvez obtenir un détachement, et être affectée dans un LP de l'[EN](#), puisque vous êtes PLPA.

Les démarches sont :

- effectuer une demande de principe au MAP (en octobre), remplir une fiche de position du MAP, adresser au MAP une demande de détachement à l'[EN](#).
- faire parvenir aux recteurs des académies qui vous intéressent des vœux (établissements, ville, secteurs, département,), accompagnés d'une copie de la demande de détachement à l'EN.
- une photocopie de l'ensemble doit être envoyée à la [DGER](#).

Le détachement est également possible dans les lycées militaires (éventuellement car pas de LP), les établissements du Ministère de la Justice (Protection Judiciaire de la Jeunesse ; contacter les directions régionales).

Pour l'EN, les possibilités de détachement ne sont réelles que dans les académies déficitaires (Paris, Créteil, Versailles,...) principalement.